



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LAC SAINT-JEAN EST MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, mardi le 9 octobre 2018 à 19h30.

Présences : M. Mario Desbiens, maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller # 2
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Boily, conseiller # 6

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION CM2018-165

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
 - a) *Séance ordinaire du 6 août 2018*
 - b) *Séance ordinaire du 10 septembre 2018*
4. Correspondances :
 - a) *Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est sur le règlement 284-2018 concernant la gestion contractuelle de la MRC*
 - b) *Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est le règlement 282-2018 visant à modifier le schéma d'aménagement révisé pour l'implantation d'éolienne*
 - c) *Une lettre de CÉVIMÉC-BTF nous transmettant le sommaire du rôle d'évaluation pour l'exercice financier 2019*
 - d) *Une lettre d'invitation des Fleurons du Québec pour leur gala annuel*
 - e) *Une lettre du Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean concernant les distinctions de la bibliothèque de Sainte-Monique lors du lancement annuel de la saison*
 - f) *Une lettre de remerciement de la Fabrique de Sainte-Monique pour l'entretien des espaces verts pour la saison estivale 2018*
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de septembre 2018
7. Avis de motion et présentation du projet de règlement 348-18 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
8. Avis de motion et présentation du règlement numéro 1000-18 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre
9. Adoption du budget de la régie incendie 2019



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

10. Adoption du budget de la régie intersectorielle du Parc industriel du secteur nord 2019
11. Autorisation financement temporaire – projet en cours
12. Résolution d'appui – lumière 169 Sainte-Henri-de-Taillon
13. Décompte numéro 1 centre communautaire
14. Adjudication d'une soumission - étude préliminaire développement résidentiel
15. Adjudication d'une soumission – déneigement des stationnements
16. Adjudication d'une soumission – débits de captage des eaux pluviales
17. Intention d'adhésion au renouvellement de l'entente pour le service de génie civil de la MRC de Lac-Saint-Jean Est
18. Adjudication d'une soumission – Laboratoire travaux rue Simard et Honfleur
19. Contribution financière – projet parc école
20. Commandite – Fabrique de Saint-Cœur-de-Marie
21. Divers
 - a) _____
 - b) _____
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

Séance ordinaire du 6 août 2018

RÉSOLUTION CM2018-166

Il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018.

Séance ordinaire du 10 septembre 2018

RÉSOLUTION CM2018-167

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 en y apportant la modification suivante : a) retirer l'avis de motion dans le rapport des comités b) ajuster la numérotation de chacun des points à partir du point 11.

4- CORRESPONDANCE

- a) Une lettre de la MRC de Lac-Saint-Jean Est sur le règlement 284-2018 concernant les politiques de gestions contractuelles de la MRC.
- b) Une de la MRC de Lac-Saint-Jean Est sur le règlement 282-2018 visant à modifier le schéma d'aménagement révisé pour l'implantation d'éolienne sur le territoire de la MRC. Il s'agit de nous informer que le règlement a été approuvé par le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire.
- c) Une lettre de CÉVIMEC-BTF nous transmettant le sommaire du rôle d'évaluation pour l'exercice financier 2019.
- d) Une lettre d'invitation des Fleurons du Québec pour leur gala annuel qui se tiendra le 15 novembre 2018.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

- e) Une lettre du Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean concernant les distinctions de la bibliothèque de Sainte-Monique lors du lancement annuel de la saison 2018.
- f) Une lettre de remerciement de la Fabrique de Sainte-Monique pour l'entretien des espaces verts pour la saison estivale 2018.

5 - RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

6 - APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2018-168

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver, séance tenante, les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de septembre 2018, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le Secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

Les listes des comptes suivants ont été produites au conseil:

Comptes à payer	150 880.81 \$
Comptes déjà payés	5 393.69 \$
TOTAL	156 274.50 \$

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier

7- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 348-18 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

RÉSOLUTION CM2018-169

Mme Suzanne Larouche conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption, le règlement 348-18 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. Le règlement vise à encadrer et régir les pratiques des employés municipaux dans l'exercice de leurs fonctions.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

8- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 1000-18 RELATIF À LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE

RÉSOLUTION CM2018-170

M. Jacques Vachon conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption, le règlement 1000-18 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre. Le règlement vise à identifier et déterminer les comportements susceptibles de perturber la paix et l'ordre dans la



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

municipalité et les moyens mis à la disposition de la municipalité pour les proscrire.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

N° de résolution
ou annotation

9- ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INCENDIE 2019

RÉSOLUTION CM2018-171

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique est membre de la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Nord;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du budget 2019 reçu de la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Nord;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part pour 2019 de la municipalité de Sainte-Monique est approuvée au montant de 49 067 \$ tel que présenté;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Sainte-Monique approuve le budget 2019 de la Régie Intermunicipale en Sécurité Incendie Secteur Nord au montant 354 533 \$.

10- ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL DU SECTEUR NORD

RÉSOLUTION CM2018-172

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique est membre de la Régie Intermunicipale du Parc industriel du secteur Nord;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du budget 2019 reçu de la Régie Intermunicipale du Parc industriel du secteur Nord;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part pour 2019 de la municipalité de Sainte-Monique est approuvée au montant de 8 765 \$ tel que présenté;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Sainte-Monique approuve le budget 2019 de la Régie Intermunicipale du Parc industriel du secteur Nord au montant 51 561 \$.

Il est en outre résolu d'autoriser le paiement de la quote-part de la municipalité au montant de 8 765 \$.

11- AUTORISATION – FINANCEMENT TEMPORAIRE

RÉSOLUTION CM2018-173

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique et le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire ont adopté et approuvé le règlement d'emprunt 339-17 concernant la construction d'un nouveau centre communautaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique et le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire ont adopté et approuvé le règlement d'emprunt 345-18 concernant des travaux de réfection de conduites d'aqueduc et d'égouts sur les rues Honfleur et Simard;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Monique a besoin de financer temporairement ces travaux;

CONSIDÉRANT que la Caisse Populaire d'Alma offre un financement temporaire au taux préférentiel + .5%;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le directeur général à faire une demande de financement temporaire à la Caisse Populaire d'Alma pour des montants de 1 161 358 \$ pour les travaux liés à la construction du centre communautaire et de 981 050 \$ pour les travaux de réfection de conduites d'aqueduc et d'égouts des rues Simard et Honfleur.

Il est en outre résolu de nommer le Maire et le directeur général signataire des documents contractuels.

12- RÉSOLUTION D'APPUI – LUMIÈRE 169

RÉSOLUTION CM2018-174

CONSIDÉRANT QU'une problématique importante de sécurité routière est présente sur la route 169 entre Saint-Henri-de-Taillon et Sainte-Monique en raison de la présence d'orniaux ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de Sainte-Monique sont nombreux à circuler sur ce tronçon de route ;

CONSIDÉRANT QUE des lumières de rue ont été installées par ministère de Transports dans le secteur le plus dangereux ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs lumières sont défectueuses, et ce depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE ledit tronçon est situé sur le territoire de Saint-Henri-de-Taillon ;

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'appuyer, séance tenante, la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon et d'exiger auprès du ministère des Transports le rétablissement et la réparation des lumières de rues sur la route 169 entre Saint-Henri-de-Taillon et Sainte-Monique.

13- DÉCOMPTE NUMÉRO 1 – CENTRE COMMUNAUTAIRE

RÉSOLUTION CM2018-175

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une recommandation de paiement du décompte # 1 de la part M. Alain Voyer, architecte à la firme Planitech;

CONSIDÉRANT QUE la firme Planitech a été mandatée par la municipalité suite à un appel d'offres public pour l'élaboration des plans et devis et la supervision de la construction du projet de nouveau centre communautaire ;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, le paiement du décompte # 1 au montant de 216 447,13 \$ taxes incluses, dont 24 154,00 \$ comme retenue de 10% prévue au contrat, le tout conformément à la recommandation de M. Alain Voyer, architecte.

14- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION – ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

RÉSOLUTION CM2018-176

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement la municipalité de Sainte-Monique peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure à 100 000 \$ de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire connaître les opportunités de développement résidentiel dans la municipalité ;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé par M. Jacques Vachon, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission de l'entreprise MAGECO LMG experts conseils en ingénierie pour un montant de 20 063 \$ taxes incluses.

15- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION – DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS

Remis à la séance d'ajournement de lundi le 15 octobre 2018 à 18h 00.

16- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION – DÉBITS DE CAPTAGE DES EAUX PLUVIALES

RÉSOLUTION CM2018-177

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement la municipalité de Sainte-Monique peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure à 100 000 \$ de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique est en cours de réalisation d'une étude préliminaire visant la construction d'une station d'épuration des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'un dépôt pour commentaire a été déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'un rapport d'étape numéro 1 ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère considère qu'il manque d'information et de données pour établir l'ampleur réelle du projet à réaliser et que ces données sont inexistantes;

CONSIDÉRANT QUE la prise de relevé et d'informations pour rencontrer les exigences du ministère doit être réalisée rapidement avant l'hiver pour ne pas retarder le projet dans son ensemble ;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Suzanne Boily, appuyé par M. Jonathan Boily, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission de l'entreprise Stantec inc. pour la réalisation d'une étude visant la modélisation hydraulique du réseau d'égouts pour un montant de 18 900 \$ plus les taxes applicables.

Il est également résolu de financer cette étude à même le programme PRIMEAU.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

17- INTENTION D'ADHÉSION AU RENOUELEMENT DE L'ENTENTE POUR LE SERVICE DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST

RÉSOLUTION CM2018-178

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a créé, il y a six (6) ans, un service d'ingénierie et d'expertise technique pour le bénéfice de plusieurs des municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième entente intermunicipale relative à ce service prend fin le 31 décembre prochain, laquelle entente comportait une durée d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a l'obligation d'adopter son budget le 28 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le comité intermunicipal de cette entente s'est réuni dernièrement pour discuter des modalités de son renouvellement et a pris connaissance de différents scénarios budgétaires pour l'exercice 2019;

CONSIDÉRANT QUE le scénario budgétaire le plus réaliste qui permet d'assurer une consolidation du service tout en répondant aux besoins des municipalités s'établit à 3.4 effectifs/année;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est doit connaître rapidement l'intérêt des municipalités et de la RMR quant au renouvellement de l'entente mentionnée ci-dessus à compter du 1^{er} janvier prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'expérience vécue de la présente année, d'une entente d'une durée d'un (1) an révèle qu'il est difficile d'administrer efficacement ce service;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyés de M. Bruno Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité de Sainte-Monique signifie son intention d'adhérer au renouvellement de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertises techniques par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est selon le scénario budgétaire de 3.4 effectifs pour l'exercice 2019;

Il est en outre résolu que la municipalité privilégie une entente intermunicipale d'une durée de cinq (5) ans.

18- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION – LABORATOIRE TRAVAUX RUE SIMARD ET HONFLEUR

RÉSOLUTION CM2018-179

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement la municipalité de Sainte-Monique peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure à 100 000 \$ de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin de services d'ingénierie des sols dans son projet réfection de conduites d'aqueduc et d'égouts des rues Simard et Honfleur ;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter, séance tenante, la soumission de GHD.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

Il est en outre résolu d'autoriser le directeur général à agir de façon à ce que prenne entière effet la présente résolution.

19-CONTRIBUTION FINANCIÈRE – PROJET PARC ÉCOLE

RÉSOLUTION CM2018-180

CONSIDÉRANT QUE l'école Bon Pasteur en partenariat avec la Commission scolaire Lac-Saint-Jean dépose un projet au ministère de l'Éducation pour réaménager le parc de l'école;

CONSIDÉRANT QUE l'école et la Commission scolaire injectent 10 000 \$ dans le projet;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation investira 40 % du coût du projet;

CONSIDÉRANT QU' une participation de la municipalité viendra bonifier la participation du ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prévoyait développer un parc dans le même secteur;

CONSIDÉRANT QUE l'école s'engage à donner une vocation communautaire au parc et permettra à la municipalité de s'impliquer dans le projet;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité de Sainte-Monique participe dans le projet d'aménagement d'un nouveau parc pour un montant de 15 000 \$.

20-COMMANDITE – FABRIQUE DE SAINT-CŒUR-DE-MARIE

RÉSOLUTION CM2018-181

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accorder, séance tenante, un montant de 85 \$ à la Fabrique de Saint-Cœur-de-Marie en contrepartie d'une mention dans le feuillet paroissial de la Fabrique.

Il est en outre résolu d'autoriser le directeur général à agir de façon à ce que prenne entière effet la présente résolution.

21 -DIVERS :

- a)
- b)

22- PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs citoyens ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.



N° de résolution
ou annotation

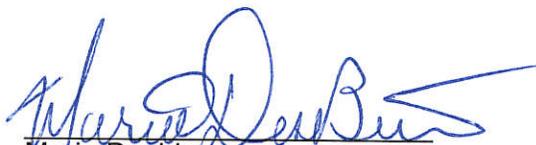
Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

23- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CM2018-182

Attendu que certains sujets inscrits à l'ordre du jour n'ont pu être traités, il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement d'ajourner l'assemblée au 15 octobre 2018 à 18h 00.

La séance est levée à 20h 31.


Mario Desbiens
Maire


Mathieu Lapointe
Directeur général
et secrétaire-trésorier